**29. Mobiliser les compétences et les moyens nécessaires pour accompagner les publics ayant des besoins spécifiques**

***Description***

L'indicateur 29 impose à l’organisme de formation de mettre en œuvre des dispositifs, des compétences et des moyens adaptés pour accompagner les apprenants ayant des besoins spécifiques (par exemple : personnes en situation de handicap, difficultés d’apprentissage, ou autres besoins particuliers). Cela inclut l’identification des besoins, l’adaptation des prestations et la mise en place de solutions concrètes.

**Étape 1 : Identifier les besoins spécifiques**

1. **Mettre en place un processus d’identification des besoins** :
	* Intégrer une question sur les besoins spécifiques dans les formulaires d’inscription ou d’accueil.
	* Organiser des entretiens individuels pour mieux comprendre les attentes et contraintes des apprenants concernés.
2. **Sensibiliser les équipes** :
	* Former les équipes pédagogiques et administratives à la détection des besoins spécifiques.
	* Sensibiliser les personnels aux différents types de handicaps et aux difficultés d’apprentissage.
3. **Collaborer avec les parties prenantes** :
	* Travailler avec les financeurs, référents handicap ou structures spécialisées (AGEFIPH, Cap Emploi, etc.) pour identifier les besoins et les solutions adaptées.

**Étape 2 : Adapter les prestations et les outils pédagogiques**

1. **Personnaliser les parcours de formation** :
	* Proposer des aménagements pédagogiques (rythme adapté, supports spécifiques, tutorat renforcé).
	* Mettre en place des modalités d’évaluation adaptées (temps supplémentaire, supports alternatifs).
2. **Adapter les outils pédagogiques** :
	* Fournir des supports accessibles (documents en braille, formats numériques, vidéos sous-titrées).
	* Utiliser des outils technologiques pour répondre aux besoins spécifiques (logiciels d’assistance, plateformes accessibles).
3. **Aménager les locaux si nécessaire** :
	* Garantir l’accessibilité des locaux (rampe d’accès, ascenseur, signalétique adaptée).
	* Prévoir des espaces spécifiques pour les apprenants ayant des besoins particuliers (calme, confidentialité).

**Étape 3 : Mobiliser les compétences nécessaires**

1. **Désigner un référent handicap** :
	* Nommer une personne en charge de l’accompagnement des publics spécifiques.
	* Former ce référent aux obligations légales et aux solutions possibles pour répondre aux besoins identifiés.
2. **Former les équipes pédagogiques et administratives** :
	* Organiser des formations sur l’accueil et l’accompagnement des publics spécifiques.
	* Sensibiliser les formateurs aux méthodes pédagogiques inclusives.
3. **Collaborer avec des experts externes** :
	* Faire appel à des spécialistes (ergothérapeutes, psychologues, associations) pour accompagner les apprenants en fonction de leurs besoins.
	* Travailler avec des partenaires locaux pour mutualiser les ressources et compétences.

**Étape 4 : Suivre et évaluer l’accompagnement**

1. **Mettre en place un suivi individualisé** :
	* Désigner un interlocuteur dédié pour chaque apprenant ayant des besoins spécifiques.
	* Organiser des points réguliers pour évaluer la progression et ajuster les aménagements si nécessaire.
2. **Recueillir les retours des apprenants** :
	* Utiliser des questionnaires ou entretiens pour évaluer la satisfaction des bénéficiaires sur les dispositifs mis en place.
	* Analyser les retours pour identifier les axes d’amélioration.
3. **Évaluer l’efficacité des dispositifs** :
	* Mesurer les résultats obtenus (taux de réussite, abandon, satisfaction).
	* Ajuster les dispositifs en fonction des performances et des retours.

**Étape 5 : Communiquer sur les dispositifs accessibles**

1. **Informer les apprenants et partenaires** :
	* Mettre en avant les dispositifs d’accompagnement sur les supports de communication (site internet, plaquettes, guides d’accueil).
	* Indiquer clairement les contacts et démarches pour signaler un besoin spécifique.
2. **Valoriser les bonnes pratiques** :
	* Partager les exemples réussis d’accompagnement des publics spécifiques.
	* Communiquer sur les efforts de l’organisme en matière d’inclusion pour renforcer sa crédibilité.
3. **Collaborer avec les financeurs et prescripteurs** :
	* Informer les financeurs (OPCO, Pôle Emploi, etc.) des dispositifs mis en place pour accompagner les publics spécifiques.
	* Travailler avec eux pour améliorer l’accès à la formation des personnes concernées.

**Exemples de preuves à fournir lors d’un audit**

* Formulaire d’inscription intégrant une question sur les besoins spécifiques.
* Procédure écrite pour l’accueil et l’accompagnement des publics spécifiques.
* Preuve de la formation des équipes sur l’inclusion et le handicap.
* Liste des aménagements pédagogiques et matériels mis en place.
* Preuve de la désignation d’un référent handicap (fiche de poste, attestation de formation).
* Retours des apprenants sur les dispositifs d’accompagnement.
* Rapports de suivi et d’évaluation des dispositifs inclusifs.

**Conclusion**

En suivant ce processus, **CGPC** pourra garantir un accompagnement adapté et efficace des publics ayant des besoins spécifiques.